**Macron face au peuple corse**

Oublions un peu la fiscalité, malgré la crise boursière, et sacrifions à l’actualité. Macron saura-t-il pratiquer l’écoute et le compromis chers à Paul Ricoeur ou restera-t-il prisonnier de la rigidité constitutionnelle et de ses propres humeurs jupitériennes ?

Quiconque connait la Corse sait que ce n’est pas tout à fait la France, à bien des égards. Et pourtant les liens d’amitié sont étroits et le patriotisme corse est incontestable. Mais les défenseurs du statu quo ont-ils bien considéré la géographie - et l’histoire ?

La Corse n’est pas tout à fait l’ile d’Oléron, elle est à peine visible depuis les côtes de France et est bien plus proche de l’Italie. Elle a été romaine, byzantine, papale, pisane et enfin gênoise. Elle a lutté avec Paoli pour son indépendance. Gênes n’en pouvant rester maitre la céda à la France en 1768 sans que l’avis du peuple corse n’ait été sollicité.

Que Macron ait en tête le propos de Napoléon : « Jamais les romains n’achetaient d’esclaves corses, [..] il était impossible de les plier à l’esclavage » (Le Mémorial, Perrin, p.480). Et chose plus étonnante, Napoléon lui-même exprime a posteriori le regret, « en abdiquant de ne pas s’être réservé la **souveraineté** de la Corse » !

Considérons maintenant les demandes actuelles des dirigeant corses. Une partie est d’ordre symbolique, le bon sens invite à réfléchir.

Nous l’avons vu, l’existence du peuple corse est peu discutable. La République ne va pas se fissurer de le reconnaitre. De même d’ailleurs qu’il y a un peuple breton, alsacien, occitan, auvergnat : la nation s’est faite de la réunion de toutes ces identités.

La langue est également un symbole. Certains idéologues corses semblent très attachés à l’équivalence officielle français-corse, voire voudraient supprimer le français. Est-ce réaliste ? Tous les corses parlent français, et beaucoup de citadins ne parlent plus le corse. Dès lors un compromis raisonnable doit pouvoir être trouvé : primauté au français comme langue du Droit, et usage large du double affichage.

La question du statut de résident est plus délicate. On peut comprendre l’agacement des Corses de voir leurs côtes mitées par des constructeurs exogènes. Mais d’une part c’est aussi affaire d’urbanisme : le littoral corse peut être mieux protégé. Que des permis de construire soient accordés en priorité à des gens justifiant d’un temps de résidence en Corse ne me parait pas choquant. D’ailleurs la durée de cinq ans est plutôt raisonnable. Il s’agit de trouver une justification : la lutte contre la spéculation immobilière n’en serait-elle pas une ?

Autonomie, adaptation des lois : c’est là qu’est le vrai débat, et qu’on saura si le navire corse souhaite conserver une amarre sur le continent, ou s’il entend naviguer seul.

Pal-6/2/2018